



Le Comité FNACA 15
vous reçoit et vous informe
en **MAIRIE du 15e**
bureau B
tous les **LUNDIS matin**

Et sur rendez-vous
les VENDREDIS après-midi

Votre Agenda

19 mars 2017 55e anniversaire
1962/2017
Le voyage de mai page 4

Siège social : 61, rue Violet 75015 Paris Tél. 06 32 90 11 98 mars 2017 N° 111

EN DEPIT DU BON SENS

Il y aura toujours des provocateurs ou *revanchards*. Subrepticement on colle un papier, anonymement on diffame et on diffuse sur la toile. Avec cela on se dit grand patriote, mais ignorant du fait historique. Tout ça est politique bien sûr. Comment mieux s'attacher les irréductibles hypnotisés par une image d'un passé totalement et faussement idéalisé. C'est l'oubli complet des faits et traités, légalement établis, approuvés par la majorité des citoyens consultés. Y aurait-il encore tant de passésistes figés en dépit du bon sens ?

Il ne faut pas répondre à la provocation. Le temps passe et l'Histoire s'inscrit. Elle conserve la mémoire des faits. Les grandes lignes restent et aucune nostalgie ne fera revenir en arrière. L'ignorance est la grande pourvoyeuse de craintes, je dirais aussi de haine.

Notre génération a été confrontée à une dernière guerre de décolonisation qui aurait pu ne pas avoir lieu ou du moins ne pas durer huit ans si le bon sens avait prévalu. Elle a respecté les institutions et a donné à cette guerre trois années de sa *jeunesse*. Beaucoup y ont perdu encore plus, *santé ou psychisme* et beaucoup trop *la vie même*. Et l'on voudrait oublier cette guerre, oublier ces morts. Il est normal, pour évoquer leur mémoire, d'avoir un jour dans l'année à une date marquante de l'Histoire. Il n'y a pas à regretter d'avoir su faire la paix. Cinquante cinq ans après certains vivent toujours dans le ressentiment...en dépit du bon sens.



Pierre Merciecca

INFORMATIONS

55e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie



Avec animation



le Comité FNACA 15e prépare une grande « **exposition de photos** » qui se tiendra à la Mairie du 15e courant octobre. Nous vous informerons.

Il est envisagé aussi une réunion conviviale d'information pour les veuves d'anciens combattants courant avril. Un courrier leur sera adressé.

**LISTE DES GAGNANTS
SOUSCRIPTION EXTERIEURE
2017
(billets jaunes)**

N° de billet	Nom
815	TEO VANSCHIE
456	DUBELLY
1711	GHEYSENS
802	LEBOND
786	SIRYEIX
2853	LORGNIER
811	TEO VANSCHIE
261	COUDERT
1061	VIMARD
1794	GODEFROY
771	LE CORRE
796	SELLEM
1945	GUILLOU
764	JACQUINET
050	CAYUELA
1259	CARBON
1947	ACHIE
370	BARRIER
1946	ACHIE
1706	GESLIN
2902	SALVADORI
2170	BERGER
2943	SCHNEIDER
797	SELLEM
800	LEBOND
1948	ACHIE
2519	LE STRAT
468	MOREAU
1027	WARASCHITZ
775	SEMAL
2731	JAMAIN
803	MORIN
1524	FARKAS
1028	WARASCHITZ
160	BERTRAND
1361	BOUSSIER
2935	SAYEGH
1692	GEORGEAUT
470	MOREAU
101	BESOMBES
1974	HAMON
626	LE BRAS
2006	DESIRE
981	TINEL
2285	DE LONGEAUX
1699	GENIS
1443	DU MAREY
621	LE BRETONNIC

REPRISE DE VOTRE CARTE D' ADHÉRENT(E) 2017

Rappel : l'année FNACA va du 1er septembre 2016 au 31 août 2017

**Ami(e)s
Adhérent(e)s,
votre
CARTE FNACA
2017
est
DISPONIBLE
auprès du Comité**

Venez aux permanences
ou faites un courrier.

Nom : Prénom : Né(e) le : / /

Adresse : Code postal :

Adresse courriel @ : @

Tél. : Mobile :

Cotisation : 20 € (ou plus, pour nos œuvres sociales) :

Retournez ce bulletin accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de FNACA 15e (joignez-y une enveloppe timbrée) à notre siège
61, rue Violet 75015 Paris

Merci de votre fidélité.

REUNIONS

Elles ont lieu à la Maison
Communale **69 rue Violet**
75015 Paris

Métro Commerce
**Prochaines dates
sur les comptes-
rendus de
séances**

Généralement le premier et le
troisième vendredi du mois



**Des Amls sont
à votre disposition pour
différentes
démarches :**
carte Combattant, carte
de l'ONAC pour les veu-
ves, renseignements
mutualistes, conseils,
etc.
N'hésitez pas à venir les
rencontrer à nos
permanences

**NOUVEAU : la FNACA
à votre disposition
en mairie
le lundi matin
et sur rendez-vous
le vendredi après midi**

Permanences

Elles ont lieu de 10 à 12 H
au **69 rue Violet**
75015 Paris
métro Commerce,
généralement
le 1er et le 3e jeudi du
mois
sauf en juillet et août

Prochaines permanences :

Judi 06 avril
Judi 20 avril
Judi 04 mai
Judi 18 mai
Judi 01 juin

Association déclarée au JO
Le 20/11/1970
Conception Pierre Merciecca
Relecture J A C
Ce petit journal est diffusé
à 680 exemplaires



IMPORTANTE NOUVELLE DISPOSITION Pour les titulaires de la Carte du Combattant



Vous avez fêté vos 74 ans en 2016, vous bénéficierez d'une demi-part supplémen-
taire pour vos impôts (sauf si vous en bénéficiez déjà pour une autre raison car elles ne
sont pas cumulables). Sur votre déclaration **des revenus 2016** vous cochez en page 2
(votre situation familiale §3) à Titulaire de la carte du combattant : la case S. N'oubliez
pas de joindre la photocopie de votre carte. **Notez qu'à 74 ans révolus, la veuve d'un AC
(qui était lui-même titulaire de la carte du Combattant et bénéficiait déjà de cette
demi-part) en bénéficie également : cochez la case W.**

Une **AVANCEE** sur la pension attachée à la carte du combattant, celle-ci sera portée à
environ 750€ en deux temps : janvier 2017 et juillet 2017.

Veuves d'Ancien Combattant

connaissez vos droits :

Vous êtes ressortissante de droit de l'Office National des Anciens Combattants **ONAC** et vous
devez y faire établir une **carte de veuve** qui vous donne accès à certaines aides éventuelles.
Notamment pour les obsèques. Tél. : 01 44 41 38 36 / 295, rue St Jacques 75005 PARIS

Pour les impôts, à 74 ans, vous bénéficiez d'une demi-part (voir ci-dessus les conditions)

Si vous habitez Paris vous obtiendrez (à 65 ans) une **carte de transport NAVIGO** gratuite. Il
vous faudra vous adresser au service social de la mairie (CAS) munie de votre carte de veuve de
l'ONAC. **Adressez-vous à votre Comité qui vous renseignera et vous parrainera
dans ces démarches.** (parrainage indispensable pour les demandes d'aide)

Pour les URGENCES

Les ambulanciers ont remarqué que très souvent lors d'accidents
de la route, les blessés ont un téléphone portable sur eux. Toute-
fois, lors des interventions, on ne sait jamais qui contacter dans
ces listes interminables de contacts. Les ambulanciers ont donc
lancé l'idée que chacun d'entre nous rentre dans son répertoire,
la personne à contacter en cas d'urgence sous le même pseudo-
nyme. **Le pseudonyme international connu est « ICE » (= In Case
of Emergency).** C'est sous ce nom qu'il faut entrer le numéro de
la personne à contacter, utilisable par les ambulanciers, la poli-
ce, les pompiers ou les premiers secours. **Lorsque plusieurs per-
sonnes doivent être contactées on peut utiliser ICE1, ICE2,**



Le 112 : numéro européen
réservé aux appels d'urgence dans
l'ensemble de l'Union européen-
ne. Accessible par portable ou
téléphone ligne. Il remplacera
bientôt le 15, 17, 18, sur une pla-
teforme unique

AU SALON DE LECTURE

J'ai lu pour vous

« LE VOYANT »

Jérôme GARCIN nous fait découvrir la vie d'un authentique
résistant de 17 ans, aveugle depuis l'âge de huit ans.
Exemple d'énergie, faisant de son handicap sa force.
Jacques LUSSEYRAN disait « *la cécité a changé mon re-
gard elle ne l'a pas éteint.* »

Il crée en 1941 le réseau « *Les volontaires de la liberté* »,
dénoncé, arrêté en 1943 il est déporté à Buchenwald. En
1945 il est libéré par la troisième armée américaine de
Patton.

Aveugle, il « *stigmatisait les aveuglements de ses contem-
porains : fanatisme...jalousie...haine... et l'ego...* »

**Toujours d'actualité !
P.M.**



POUR VOTRE BIBLIOTHEQUE

Deux romans de Jim FERGUS « *Mille femmes blanches* » paru en 2000, vendu à plus de 400 000
exemplaires et sa suite « *La vengeance des mères* » paru en 2016. Ces œuvres puissantes, splendides,
collant au plus près à la vérité, portent intensément les valeurs de l'écologie humaniste.
Editeur Cherche Midi .

JAC

Croix du Combattant

**Amis qui venez de vous voir attribuer la Carte du Combattant dans le cadre de la nouvelle disposition
-à savoir 120 jours de présence en Algérie à cheval sur la date du 2 juillet 1962- sachez que vous pouvez
vous faire remettre la Croix du Combattant officiellement lors de nos cérémonies. Le Comité prendra en
charge le coût de la médaille. Faites-vous connaître auprès de Régis Deleuze : 06 74 22 96 05**





Faire le trottoir, cela n'a pas été facile, mais quel bonheur pour l'amélioration de notre vie !

Nous empruntons le trottoir tous les jours et nous ne nous rendons pas compte de son importance surtout les jours de pluie. Avant d'être la ville moderne que l'on connaît, Paris était une déchetterie à ciel ouvert, dépourvue de poubelles et de trottoirs. La circulation se faisait à pied ou avec des chevaux tirant des charrettes ou des carrosses. Les crottins et les détritrus étaient le quotidien des parisiens.

Dès qu'il pleuvait, la chaussée devenait entièrement impraticable pour les piétons. Un large ruisseau coupait la rue en deux.. Il n'y avait pas d'égout pour que l'eau puisse s'y déverser.

Avant la fin du XVIII^e siècle, il n'y avait pas de trottoirs à Paris exception faite à 2 endroits. Dans quelques rues, l'espace réservé aux piétons était limité par des bornes mais un édit de Charles IX en 1564 ordonna la démolition de ces bornes qui gênaient la circulation. Les piétons étaient donc contraints de circuler au milieu des charrettes, rasant les maisons et risquant à tout instant d'être serrés entre 2 véhicules ou écrasés contre une façade. Ce ne sera qu'entre 1793 et 1845 que la question des trottoirs fera l'objet d'un débat permanent pour sa mise au point technique et son financement.

En période de pluie, apparaissaient « **les décrotteurs** » que l'on appelle aujourd'hui les cireurs de chaussures et surtout il y avait **les passeurs**. Ces derniers étaient munis d'une planche en bois qu'ils posaient sur des plots et qui était destinée au bien être des bourgeois. Ils payaient une redevance au passeur pour pouvoir traverser à pied sec la rue transformée en cours d'eau boueux. Les peintres ont quelquefois immortalisé ces passagers sur planche et vous pouvez voir un tableau illustrant cette scène, au musée du Louvre datant de 1805, de **Léopold BOILY** intitulé « **L'Averse** » également dénommé « Passez, passez ». Le tableau représente un couple de bourgeois avec leurs 2 enfants qui traversent la rue sur l'une de ces planches avec à l'extrémité le passeur qui tend la main pour recueillir sa rétribution. En 1606, heureusement une révolution utile et non sanguinaire fit son apparition. **Le 1er trottoir de la capitale** fut réalisé : celui du **Pont Neuf** à Paris dont la construction touchait à sa fin. Ce pont présente plusieurs nouveautés : il fut le premier pont en pierre à traverser la Seine. Il possède des balcons en encorbellement, et surtout des trottoirs. Les Parisiens foulèrent ce pont avec émerveillement. Ils furent protégés de la saleté et des charrettes. Ils pouvaient s'y promener calmement, admirer le merveilleux paysage de la Seine avec ses bateaux, et se détendre.

Plus d'un siècle passa sans qu'un 2ème trottoir n'apparut. **Il faudra attendre 1781 pour qu'un 2ème prototype soit réalisé rue de l'Odéon**. Il permit aux promeneurs de flâner calmement devant les vitrines de luxe, sans risquer de se faire renverser. Si les parisiens applaudissaient ce nouveau confort, il ne fut ni apprécié des décrotteurs ni des passeurs d'eau qui craignaient de se voir au chômage si ce nouvel ouvrage devait se développer dans les rues. L'assurance chômage n'existait pas.

Malheureusement pour eux, la construction des trottoirs se développa en particulier avec le baron Haussmann et entre 1832 et 1838, il fut réalisé en moyenne 11 km d'égouts avec bouches d'engouffrement sous trottoirs.

Heureusement aujourd'hui les trottoirs nous permettent de garder les pieds au sec avec des chaussures qui reflètent les lumières du ciel ou des réverbères et qui n'ont plus à utiliser les grattoirs posés entre chaque porte cochère des immeubles anciens..



L'Averse de L.BOILY



Mais c'està Berlin !



Le maire de ...ne veut pas faire le trottoir ! C'est Mme ...qui le dit : la nonagénaire se bat depuis trente-trois ans pour que la commune aménage enfin le bord de la route devant sa maison, rue ...

BON à SAVOIR

Le Code de la route mentionne le trottoir sans le définir. Cependant, même en l'absence de définition formelle, de nombreuses règles concernant la circulation et le stationnement des véhicules, la circulation des piétons, les intersections et les priorités de passage, font référence au trottoir. Dans le but d'affirmer que le trottoir est dédié au piéton par rapport à tous les autres usagers potentiels du trottoir, il est apparu nécessaire de clarifier ses règles d'usage. En effet, le trottoir reste l'aménagement courant dédié aux piétons au bord de la chaussée en agglomération, considéré par eux comme un refuge où ils sont en sécurité. Pour en savoir plus Cf. **décret 12 11 2010**

Recherches complémentaires et illustrations PM

Internautes

Adhérent(e)s du Comité 15e

si vous voulez recevoir en priorité et en couleurs le « **Petit journal** » faites-nous connaître votre adresse courriel .

Pour communiquer fnaca15paris@yahoo.fr

Pour s'informer

fnaca75.org

et ephmga.com



LE BUREAU 2017



55e ANNIVERSAIRE 1962/2017



CINQ ANNIVERSAIRES

Le STAFF du BANQUET



IMAGES du BANQUET 2017



L'Orchestre

Les VOEUX



Joël OLMEDO

AVEC NOS ELUS

Le Maire Philippe GOUJON
Jean-Manuel HUE
et son épouse

Les DANSEURS

Nos dévouées épouses
et adhérentes



et encore la danse !



Ch. ALBERO

J. BAGNIET

Cl. AURIERES

A. JAMAIN

R. DELEUZE

Les RESPONSABLES

.GENIS

Tirage de la souscription

Les CONVIVES

J.P. CHEVALIER



R. DENHEZ



PARTICIPEZ AU VOYAGE Bretagne plein sud à PORNICHET Baie de la Baule (44) Hôtel** "Fleur de Thé"



Du dimanche 14 mai au jeudi 18 mai



La côte sauvage de la Baule au Croisic



La Brière



Guérande

PRIX 500,00 €
CONTACT : Jeannette BAGOUET :
06 30 88 42 82
ou 01 48 42 54 25

Bretagne plein sud



Le Pouliguen



Le Croisic



Batz-sur-Mer